

1. (4 points)

La demande internationale WO-X a été déposée auprès de l'OEB le 27 août 2024. Aucune taxe n'a été acquittée.

1. Quelles sont les taxes exigibles lors du dépôt pour WO-X ? Il n'est pas nécessaire d'indiquer le montant des taxes.

2. Quel est le délai pour acquitter ces taxes ?

3. Que se passe-t-il si ces taxes ne sont pas acquittées dans le délai et que pouvez-vous faire à cet égard ?

2. (6 points)

Le 25 octobre 2019, l'université espagnole Isabel II et l'entreprise Tomato Matters ont déposé une demande de brevet européen en espagnol, accompagnée d'une traduction en anglais. Tomato Matters emploie plus de 260 personnes.

L'université Isabel II a déposé deux demandes de brevet auprès de l'OEB ces cinq dernières années.

Le 10 octobre 2024, Tomato Matters transfère ses droits à Naranjas Navel, une entreprise qui emploie 9 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel s'élève à un million d'euros.

Naranjas Navel n'a jamais déposé de demande de brevet auprès de l'OEB.

Dans une notification de l'OEB au titre de la règle 71(3) CBE en date du 10 octobre 2024, le nom des demandeurs est indiqué comme suit : Isabe III (erreur de transcription) et Tomato Matters.

1. Que faut-il faire pour obtenir un brevet unitaire dès que possible pour Isabel II et Naranjas Navel ?

Est-il possible de bénéficier du système de compensation ?

Veillez énumérer les mesures nécessaires pour un coût minimal. Vous devez indiquer les taxes qui doivent être acquittées, mais il n'est pas nécessaire de préciser leur montant.

2. Supposons désormais que la demande d'effet unitaire a été rejetée.

Quel est le délai pour présenter une demande visant à annuler cette décision et à qui cette demande doit-elle être adressée ?

3. (4 points)

En mars 2018, une demande de brevet européen a été déposée en français. Un brevet européen a été délivré en juin 2023. L'effet unitaire a été inscrit et le titulaire du brevet a déposé une déclaration concernant des licences de droit. Le brevet a également été validé en Espagne et en Croatie ; le brevet européen est encore en vigueur dans ces États.

Le titulaire du brevet a déposé une requête en limitation du brevet. La division d'examen a rendu une décision intermédiaire, indiquant que le brevet comportant des revendications modifiées et une description modifiée satisfait aux exigences de la CBE. La mention de la limitation sera publiée dans le dernier Bulletin européen des brevets de 2024.

1. Pour maintenir en vigueur les trois brevets existants, quelles traductions doivent être produites et auprès de quels offices ?

2. Est-il nécessaire d'acquitter des taxes ? Il n'est pas nécessaire d'indiquer le montant des taxes.

4. (7 points)

La demande européenne EP1 a été déposée en ligne le 2 septembre 2024 sans revendication de priorité.

Vous vous apercevez aujourd'hui, 10 octobre 2024, que la priorité de CN1 déposée en chinois le 31 août 2023 n'a pas été revendiquée.

1. Expliquez pourquoi il est encore possible de revendiquer la priorité de CN1 et indiquez les mesures à prendre.
2. Le même jour, vous vous rendez compte que, bien qu'ayant fait preuve de toute la vigilance nécessitée par les circonstances, vous avez déposé la description d'une autre demande au lieu de la demande antérieure dont la priorité est revendiquée traduite en anglais. Il était prévu que EP1 ait le même contenu que CN1. Comment remédier à cela ? Quel sera l'effet sur la date de dépôt ?
3. Quelle est la conséquence concernant la revendication de la priorité de CN1 ? Quelle mesure pourrait être prise ?

5. (6 points)

M. Tulip, un inventeur ressortissant des Pays-Bas, a déposé la demande de brevet national néerlandais NL-1, qui comprend 50 pages et inclut 20 revendications, toutes en néerlandais. L'OEB a établi un rapport de recherche à la demande de l'Office néerlandais des brevets.

M. Tulip a ensuite déposé une demande de brevet international WO-1, revendiquant la priorité de NL-1 et ayant le même contenu (description et revendications en néerlandais) que NL-1.

La publication internationale de WO-1, avec le rapport de recherche internationale, comprend 45 pages, dont 1 page de données bibliographiques. L'OEB a agi en qualité d'administration chargée de la recherche internationale. L'examen préliminaire international a été demandé dans les délais ; cependant, aucune modification n'a été apportée dans la phase internationale. 30 mois se sont écoulés depuis la date de dépôt de NL-1.

M. Tulip demande maintenant une indication du coût de l'entrée dans la phase européenne, c'est-à-dire la somme qu'il devra acquitter en taxes officielles au cours des 8 prochains mois, si toutes les conditions de forme sont remplies mais que les dépenses sont réduites au minimum. Il s'agira de sa première demande auprès de l'OEB. M. Tulip

demande expressément qu'aucune modification ne soit apportée avant l'examen quant au fond.

Veillez indiquer les taxes à acquitter et préciser quelles réductions sont disponibles. Il suffit d'indiquer comment calculer mais il n'est toutefois pas nécessaire d'indiquer les montants ni d'effectuer les calculs.

6. (3 points)

Des observations de tiers ont été déposées au sujet d'une demande de brevet. Elles ont été envoyées au demandeur avec une notification (formulaire 2022) datée du 22 novembre 2023.

1. Qu'a dû faire le demandeur et avant quelle date ?

2. L'OEB a ensuite envoyé une notification au titre de l'article 94(3) datée du 21 décembre 2023, impartissant un délai de 4 mois pour répondre. Elle a été reçue le 28 décembre 2023 par le demandeur. Le demandeur a demandé une première prorogation de 2 mois dans les délais. Cette prorogation a été accordée par une notification datée du 19 avril 2024 et reçue le 26 avril 2024. Le demandeur a souhaité demander une deuxième prorogation de délai.

Qu'a alors dû faire le demandeur et avant quelle date ?

3. La deuxième requête en prorogation a été déposée à la dernière date possible, mais a été rejetée. Le demandeur a ensuite été informé par une constatation de la perte d'un droit que la demande avait été réputée retirée au motif qu'aucune réponse n'avait été déposée dans les délais. Les deux notifications sont datées du 12 août 2024 et ont été reçues le 19 août 2024.

Comment remédier à cela et avant quelle date ?

--